

L'UPO¹ et l'AFO² s'unissent pour agir contre le déremboursement des soins d'ostéopathie et de chiropraxie

Le Sénat a publié le 24 septembre dernier un rapport dans lequel il recommande d'exclure le remboursement des soins en ostéopathie et en chiropraxie des contrats solidaires et responsables des mutuelles.

Ces contrats disposent d'une exonération fiscale significative et représentent la quasi-totalité des contrats d'assurance maladie complémentaire proposés aux français.

La concrétisation de ce rapport dans une disposition législative conduirait les patients à devoir souscrire une garantie volontaire, au prix d'un surcoût, pour bénéficier d'un remboursement des soins en ostéopathie et en chiropraxie.

Les membres du Sénat et de l'Assemblée nationale ont ce printemps à plusieurs reprises interpellé les représentants des fédérations de mutuelles à propos de cette thématique.

Le Collectif Nofakemed a fait publier début mai une tribune appuyant avec vigueur le rapport du Sénat. Cette tribune est signée par une ancienne ministre de la Santé et divers ordres professionnels du champ de la santé.

L'UPO, l'AFO et l'AFC considèrent que le risque de l'adoption d'une telle disposition législative dans la prochaine loi de financement de la sécurité sociale ne peut être sous-estimé.

Elle entraînerait :

1. Une inégalité accrue d'accès aux soins d'ostéopathie et de chiropraxie ;
2. Le renoncement à ces soins de nombreux Français ;
3. Une dérogation inédite et dangereuse au principe de mutualisation des risques, fondement essentiel du modèle social français ;
4. Le transfert à l'assurance maladie obligatoire, déjà lourdement déficitaire, d'une partie des dépenses relatives à ces soins ;
5. Des difficultés économiques potentiellement majeures pour les deux professions concernées.

L'UPO et l'AFO ont en conséquence décidé d'informer et de prendre à témoin les Français en publiant une pétition.

150 000 consultations sont réalisées chaque jour dans les cabinets d'ostéopathie et de chiropraxie. Cette pétition peut aisément recueillir plusieurs centaines de milliers de signataires et faire obstacle au projet du Sénat.

L'UPO, l'AFO et l'AFC solliciteront rapidement les décideurs concernés afin de leur exprimer leurs préoccupations.

Nous invitons tous les praticiens, patients et partenaires à soutenir cette initiative pour préserver un accès équitable aux soins ostéopathiques et chiropratiques.

Téléchargez ici l'affiche en format A3 (imprimable en format A4, voir paramètres impression) pour vos salles d'attente.

Flashez le code QR sur la page suivante pour faire signer et partager la pétition

¹ L'Unité pour l'ostéopathie fédère le SFDO, syndicat représentatif de la profession d'ostéopathe, le Syndicat national des ostéopathes du sport (SNOS), la Société européenne de recherche en ostéopathie périnatale et pédiatrique, la Fédération nationale des établissements d'enseignement supérieur en ostéopathie, la Fédération des étudiants en ostéopathie.

² L'Association française d'ostéopathie est une association socio-professionnelle à visée syndicale qui s'engage avec de nombreux acteurs de la profession d'ostéopathe pour obtenir la reconnaissance de l'ostéopathie la plus satisfaisante possible.



Depuis 1973
SFDO

Agir à vos côtés
pour l'ostéopathie



SNOS
syndicat national des
ostéopathes du sport



UNITÉ POUR L'OSTÉOPATHIE



Société Européenne de Recherche
en Ostéopathie Périnatale & Pédiatrique



Association Française d'Ostéopathie



Fédération Nationale de l'Enseignement
Supérieur en Ostéopathie



Fédeo
Fédération Française de l'Enseignement
Supérieur en Ostéopathie